

JARDIN

BIODIVERSITÉ

DÉCHETS

EAU

ALIMENTATION

DÉVELOPPEMENT DURABLE

- 1 Diagnostics
- 2 Ateliers
- 3 Formations

Les déchets biodégradables en provenance des cuisines et jardins des particuliers, des restaurants, magasins, ou des établissements recevant du public, sont aujourd'hui regroupés sous la désignation « biodéchets ». Dès à présent, dans une logique d'économie circulaire, la gestion de ces biodéchets permet de limiter notre impact environnemental mais aussi de se mettre en conformité avec la réglementation.

Le CPIE vous accompagne autour de :

- ✓ la réalisation de diagnostic et l'accompagnement dans la gestion des biodéchets ;
 - ✓ la mise en œuvre de formation pour devenir guide composteur ;
 - ✓ la sensibilisation et la pratique pour permettre au grand public d'alléger ses poubelles des déchets végétaux.

Objectifs

- ✓ Sensibiliser et accompagner le public et les établissements dans leur projet de compostage
- ✓ Se mettre en conformité avec la réglementation

1 GÉRER LES BIODÉCHETS L'ACCOMPAGNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

D'ici 2025, les établissements recevant du public auront l'obligation de trier et valoriser leurs biodéchets. Cette gestion concerne autant les résidents que le personnel : de l'approvisionnement des denrées à la gestion des déchets en passant par leur tri, tous les corps de métiers sont impliqués dans le processus.

Pour une mise en œuvre réussie et adaptée, le CPIE conseille et accompagne les structures en appliquant une méthodologie éprouvée (en place depuis 2011), qui permet à chaque établissement de trouver son fonctionnement propre sur ce thème.

Les grandes lignes de la méthode :

- ✓ mise en place d'un **groupe de travail** constitué de la direction, des représentants de l'équipe restauration, des services techniques et des représentants du personnel si nécessaire ;
- ✓ organisation de **pesées** des biodéchets sur 15 jours puis analyse et réalisation d'un **diagnostic** ;
- ✓ propositions de mode de gestion des biodéchets par différents groupes de travail ;
- ✓ préconisations et choix définitif effectués par la direction ;
- ✓ **formation** et **accompagnement** dans la mise en œuvre et le suivi durant les six premiers mois.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Nous avons réalisé différents projets dans des restaurants scolaires, collèges, ESAT et foyers de jeunes travailleurs.



2

FORMER AU COMPOSTAGE

LES FORMATIONS ADEME

Ces formations sont ouvertes aux particuliers et aux salariés. Nous pouvons former l'ensemble du personnel d'une structure.

« **RÉFÉRENT DE SITE** » - conforme au référentiel ADEME

Unité RS1 « **Exercer la mission de référent de site : les fondamentaux** ».



« **GUIDE COMPOSTEUR** » - conforme au référentiel ADEME

Unité GC1 « **Exercer la fonction de guide composteur : les fondamentaux** », cette formation se décline en trois modules :

- ✓ Module GC11 : « **Définir et analyser la gestion domestique des déchets de jardin et déchets de cuisine : principes, techniques, pratiques** »
- ✓ Module GC12 : « **Informers les publics** »
- ✓ Module GC13 : « **Définir le rôle et les missions du guide composteur** »

« **GUIDE COMPOSTEUR : LES SPÉCIALISATIONS** » - conforme au référentiel ADEME

- ✓ Module GC23 : « **Mettre en œuvre une opération de compostage autonome en établissement (cantines scolaires, entreprises...)** »
- ✓ Module GC24 : « **Mettre en œuvre une opération de lombricompostage** »

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le CPIE, en tant qu'organisme de formation, est signataire de la charte partenariale de l'ADEME.



INFOS

Selon le référentiel ADEME, trois types de formation existent et sont choisies en fonction des besoins



3

SENSIBILISER LES HABITANTS

DES ATELIERS POUR INTERPELER ET FORMER

Pour démocratiser le compostage, le CPIE propose une formation destinée aux habitants, conjuguant théorie et pratique, d'une durée de trois heures.

La **première partie** est consacrée aux représentations des participants et aux règles d'or. Elle permet d'expliquer les processus qui sont à l'œuvre et de répondre ainsi aux interrogations et préjugés récurrents : peut-on mettre des agrumes ou de la viande dans son compost ? Comment éviter les mauvaises odeurs et les mouches ?

La **deuxième partie** se déroule dans un jardin ou sur un autre site de compostage. Les participants mettent la main à la pâte pour rentrer dans la pratique.

LE SAVIEZ-VOUS ?

La session explique « comment ça marche ». Un document de synthèse est remis aux participants.



INFOS

Nous effectuons des animations scolaires sur le thème des déchets pour tous les cycles. N'hésitez pas à nous demander le livret d'interventions.



Votre contact au CPIE

Antoine ORCIL - Chargé de mission Déchets
02 40 05 92 31
antoine.orcil@cpi-logne-et-grandlieu.org

Nos partenaires

Dans le cadre de ses actions, le CPIE travaille avec l'ADEME.

